

## « Les Piliers De L'Intégration »

### Fiche d'Inscription

**Ville de la formation : Lyon**

**Dates :**

**M1: Du 19 au 22 Septembre 2024**

**M2: Du 20 au 23 Mars 2025**

**Sup: à définir**

**Nom & Prénom**

**Profession**

**Adresse**

**Code postal + Ville + Pays**

**Tél :**

**Email :**

**Fait à Le**

**Signature**

Les Formations InCorporer ne sont pas prises en charge par le FIFPL, Datadock ou Qualiopy.

#### Fiche D'inscription

à remplir, signer et retourner **accompagné du règlement intégral** à :

[julienbaillet.incorporer@gmail.com](mailto:julienbaillet.incorporer@gmail.com)

#### Frais d'Inscription / Tarifs :

**ODM « Oiseau Du Matin » : 2290 €**  
valable jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

**JEP « J'ai Encore Procrastiné » : 2590 €**

Mode de paiement Exonéré de TVA

**Par virement bancaire :**

**InCorporer / CE**

**IBAN**

**FR76 1333 5003 0108 0048 8498 483**

**BIC**

**CEPAFRPP333**

« Par ma signature, j'atteste avoir lu et accepte les conditions générales de vente qui figurent dans les pages suivantes de ce document. »



## 1 – INSCRIPTION :

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par Julien Baillet d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé accompagné du règlement de la session de formation. Julien Baillet se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une formation, notamment si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas ainsi que dans l'hypothèse où une formation serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Julien Baillet s'engage à prévenir immédiatement chaque « stagiaire ».

En aucun cas, Julien Baillet ne pourra être tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation d'une formation, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation ni aucun autre frais engagé par le participant à l'exception des droits d'inscription reçus. Aucune réservation à la formation ne sera réalisée sans le bulletin d'inscription et le versement de l'acompte formation (10% du montant de la formation).

## 2 – TARIFS :

Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. Les prix en vigueur sont ceux indiqués sur le programme de formation. Les prix comprennent la formation et l'éventuelle documentation pédagogique. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et sous sa responsabilité. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPACIF, FONGECIF, OPCA, AGECEF...), il appartient à l'entreprise du participant : de faire la demande de prise en charge avant la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale ; d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture : référence de dossiers ou toute mention pour que l'action de formation puisse être prise en charge ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné ; lorsque la formation est prise en charge par le Fonds d'Assurances Formation des Professions Libérales (FIFPL), il appartient au participant de faire la demande de prise en charge avant la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture : référence de dossiers ou toute mention pour que l'action de formation puisse être prise en charge.

## 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT :

Le règlement du prix de la formation a lieu au moment de l'inscription. Le règlement du prix de la formation, est effectué : par chèque libellé à l'ordre de « Julien Baillet » ou par virement direct, à l'ordre de « Julien Baillet », et par IBAN FR – nous contacter -

## 4 – ADMINISTRATION :

Dès la validation de l'inscription, Julien Baillet adresse, par voie postale ou électronique, d'une part au participant une confirmation d'inscription dès réception du paiement, d'autre part un courrier postal ou électronique de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation (au max 15 jours avant la formation).

## 5 – ANNULATION :

### PAR JULIEN BAILLET :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et le contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, les droits d'inscription reçus seront remboursés (à l'exception des 10% de frais de dossier). En aucun cas, Julien Baillet ne pourra être tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation d'une formation, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation ni aucun autre frais engagé par le participant à l'exception des droits d'inscription reçus (à l'exception des 10% de frais de dossier).

### PAR LE PARTICIPANT À LA FORMATION :

Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit (e-mail, courrier) : un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.

- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise dans les mêmes conditions que l'inscription initiale et répondant, s'il y en a, aux conditions requises pour pouvoir suivre la formation selon les pré-requis définis dans le descriptif de la formation (nous communiquer par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant).
- Pour toute annulation à une formation, reçue 30 jours ouvrables avant le premier jour de la formation, le remboursement de la dite formation sera effectué par Julien Baillet (à l'exception de 10% de frais de dossier). Après cette date, la totalité du prix de la formation sera due et facturée, montant non imputable sur le budget de formation. Toute formation commencée est due et sera facturée intégralement. Julien Baillet ne saurait cependant être tenu pour responsable d'autres dommages liés à cette annulation. Pour plus de précisions, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, ceci vaut pour tous les événements qui échappent au contrôle de Julien Baillet : grève totale ou partielle, terrorisme, accidents, problèmes d'avion, catastrophe naturelle ou économique..., de nature à empêcher ou retarder la formation, sera considéré comme cas de force majeure d'annulation de cette formation, sans qu'il soit nécessaire de préciser que cet événement présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur au sens des juridictions françaises.

## 6 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer la confirmation de votre inscription ainsi que différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation, elle permet également de vous adresser la « Newsletter » de Julien Baillet vous informant de notre programme de formation. Toutes ces données sont utilisées par Julien Baillet pour la gestion et la promotion de ses actions de formation, à l'exclusion de toute vente ou location de son fichier et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en adressant un courrier à l'adresse suivante : Julien Baillet, 245 Cours Gambetta, 33400 Talence ; Tel: +33 (0)6 60 45 60 21.

## 7 – CONFIDENTIALITÉ ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de Julien Baillet ou de ses ayants droit. Julien Baillet se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix.
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations.

## 8 – LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR JULIEN BAILLET SONT RÉSERVÉES AUX PROFESSIONS DE SANTÉ MÉDICALE ET PARA MÉDICALE telles que :

Psychiatres titulaires du CES ou internes en psychiatrie, Psychologues cliniciens titulaires d'un 3ème cycle de formation supérieure DESS/ Master de psychologie clinique et pathologique ou DEA. Etudiant en Psychologie de Master 1 et Master 2 après étude du dossier.

Psychothérapeutes ayant la reconnaissance ARS (Agence Régionale de la Santé), Médecins, autres

Praticiens de la Santé certifiés (acupuncteurs, ostéopathes, psychomotriciens, etc.) après étude du dossier.

## 9 – LITIGES :

Pour tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable, le Tribunal de BORDEAUX sera seul compétent.

